

AFFAIRE N° 16

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA REFECTION DU CHEMIN GENERAL DE GAULLE AU BRULE

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de réaliser la réfection du Chemin Général de Gaulle au Brûlé.

En effet, cette voie présente des désordres ponctuels, liés à l'assainissement pluvial et au soutènement des terres.

Les travaux projetés consistent à traiter quatre points critiques où la sécurité des usagers et des habitants est menacée.

Le coût de l'opération est estimé à 620 000 F.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à lancer l'appel d'offres correspondant, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; à prendre toutes mesures utiles (notamment, la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale prévue au marché, jusqu'à concurrence des crédits qui auront été inscrits au B.P. 1990 pour cette opération) ;
- * en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié ;
- * à solliciter toutes subventions éventuelles.

René LAI-HONG-TING donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

